

Programme de formation : 2025_Acquisition immobilière et LCBFT

Crée le 19/12/2024 | Dernière modification le 13/01/2025

Public visé par la formation

Les CGP salariés, libéraux, indépendants, mandataires, courtiers ou dirigeants ayant les statuts IOBSP et Carte T ou G

Le décret n°2016-173 paru au JO du 21 février 2016, précisant les modalités de la loi ALUR au titre de la formation continue, est entré en vigueur le 1er avril 2016. La durée de la formation continue est fixée à 14 heures annuelles et concerne l'ensemble des intervenants du marché immobilier. Les titulaires de la carte professionnelle (carte T) pour obtenir le renouvellement tous les 3 ans auprès de la CCI. Les personnes travaillant sous délégation d'une Carte T

Les intermédiaires en opérations de banque et en services de paiement suite à l'arrêté du 9 juin 2016 pris pour l'application de l'article D. 313-10-2 du code de la consommation. En date du 9 juin 2016 l'arrêté officialise une durée de 7 heures de formation continue IOBSP par année, son entrée en vigueur est du 21 mars 2017. L'obligation d'une formation annuelle de 7 heures concerne l'IOB, ses collaborateurs salariés ou des mandataires distribuant du crédit immobilier

Prérequis

Aucun

Objectifs de la formation

Ce parcours de formation valide 14H en IOBSP, 4H en IAS, 4H en CIF complémentaire et 14H en Immo

"Financer une acquisition immobilière

1. L'environnement réglementaire du crédit immobilier
 - ? Expliquer les principales règles régissant le crédit immobilier.
 - ? Analyser des situations pratiques et identifier les exigences réglementaires applicables.
2. Étude des prêts immobiliers
 - ? Comparer différents types de prêts immobiliers en fonction de leurs caractéristiques.
 - ? Évaluer l'adéquation d'un prêt immobilier à une situation donnée.
3. L'environnement administratif du crédit immobilier
 - ? Identifier les principales démarches administratives dans le processus de crédit immobilier.
 - ? Organiser les étapes du processus administratif pour la demande de crédit.
4. Les financements immobiliers - Généralités
 - ? Décrire les principales sources de financement immobilier.
 - ? Distinguer les avantages et inconvénients des différents financements immobiliers.
5. Les financements immobiliers - Le PTZ
 - ? Expliquer le fonctionnement du Prêt à Taux Zéro (PTZ).

- ? Déterminer si un client est éligible au PTZ.
- 6. Les financements immobiliers - Les prêts aidés
 - ? Lister les différents types de prêts aidés disponibles.
 - ? Calculer les montants d'un prêt aidé en fonction des conditions d'éligibilité.
- 7. Les financements adossés à l'immobilier
 - ? Identifier les financements adossés à l'immobilier et leurs risques potentiels.
 - ? Proposer des solutions de financement adossées en fonction des besoins spécifiques.
- 8. Caractéristiques financières des crédits immobiliers
 - ? Décrire les composantes financières d'un crédit immobilier.
 - ? Calculer le coût total d'un crédit immobilier en fonction des taux d'intérêt.
- 9. Le montage d'un prêt immobilier
 - ? Concevoir un montage financier adapté à un projet immobilier spécifique.
 - ? Simuler des montages de prêt immobilier selon différents scénarios.

LCBFT

1. La notion de blanchiment
 - ? Définir le blanchiment des capitaux et ses implications légales.
 - ? Identifier les principales méthodes de blanchiment dans différents secteurs économiques.
2. L'organisation de la lutte
 - ? Expliquer les mécanismes d'organisation de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.
 - ? Élaborer un plan de lutte pour une entreprise en conformité avec la réglementation.
3. L'organisation de la lutte en France
 - ? Identifier les principaux acteurs et institutions engagés dans la lutte en France.
 - ? Comparer l'efficacité des actions entreprises par la France en matière de lutte contre le blanchiment par rapport à d'autres pays.
4. L'obligation de vigilance
 - ? Expliquer le principe de vigilance en matière de blanchiment des capitaux.
 - ? Proposer des mesures de vigilance à intégrer dans les procédures internes d'une entreprise.
5. La connaissance du client
 - ? Décrire les procédures de connaissance du client dans le cadre de la lutte contre le blanchiment.
 - ? Évaluer l'efficacité des pratiques de connaissance du client dans le cadre d'un contrôle.
6. La notion des personnes politiquement exposées
 - ? Identifier les caractéristiques d'une personne politiquement exposée.
 - ? Analyser les risques liés aux relations d'affaires avec des personnes politiquement exposées.
7. La déclaration de soupçon
 - ? Décrire le processus de déclaration de soupçon en cas de transaction suspecte.
 - ? Rédiger un exemple de déclaration de soupçon pour une transaction donnée.
8. Le gel des avoirs
 - ? Expliquer les mécanismes de gel des avoirs dans le cadre de la lutte contre le terrorisme.
 - ? Appliquer les procédures de gel des avoirs à une situation réelle dans un cas d'urgence."

Contenus de la formation

"Financer une acquisition immobilière
L'environnement réglementaire du crédit immobilier
Étude des prêts immobiliers
L'environnement administratif du crédit immobilier - A
L'environnement administratif du crédit immobilier - B
Les financements immobiliers - I - Généralités
Les financements immobiliers - II - Le PTZ

Les financements immobiliers - III - Les prêts aidés
Les financements adossés à l'immobilier
Caractéristiques financières des crédits immobiliers - A
Caractéristiques financières des crédits immobiliers - B
Le montage d'un prêt immobilier

LCBFT

Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme - La notion de blanchiment
Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme - L'organisation de la lutte
Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme - L'organisation de la lutte en France
Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme - L'obligation de vigilance
Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme - La connaissance du client
Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme - La notion des personnes politiquement exposées
Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme - La déclaration de soupçon
Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme - Le gel des avoirs"

Moyens et méthodes pédagogiques

Formation en E-Learning sur plateforme MOS CHORUS avec micro-ordinateur ou tablette avec connexion internet
Quizz de contrôle
Bibliothèque de notes et informations
Accompagnement pédagogique au téléphone et par mail Emilie DELMAS (06 67 34 29 38 ; contact@lcpformation.fr ou emilie.delmas@lcpformation.fr).réponse sous 72 heures maximum
Assistance technique : 2 solutions :
- Grâce au bouton assistance présent sur votre plateforme e Learning
- Par mail : emilie.delmas@lcpformation.fr
Réponse sous 72 heures maximum

Évaluation de la formation / Validation de la formation

Validation de la formation par un Quiz final de pour chaque thème abordé avec minimum 70% de bonnes réponses en E-Learning
Attestation individuelle de fin de formation

Durée de la formation et modalités d'organisation



La durée de la formation est de 14 heures

Nombre de participants illimité

Accessibilité aux personnes handicapées : module se déroulant en distanciel soit à partir de son domicile soit son poste de travail sur un ordinateur ou tablette ou smartphone avec connexion internet suffisante